

Sûreté du Québec.
1701, rue Parthenais
Montréal (Québec)
H2K 3S7

Objet : Procès verbal de la rencontre du 13 août 2025 Services Canada sur la rue Hogue a St-Jérôme.

Att.: Services des fraudes.

Introduction.

La présente est aussi pour faire suite au document **SQ01130820251707**.

Le 13 août 2025 monsieur Pierre Michaud s'est présenté au bureau de Services Canada de St-Jérôme sur la rue Hogue afin d'éclaircir l'argent manquant au dépôt du 27 juillet 2025. En arrivant monsieur a mentionné avoir été volé à Nominique et qu'il n'a pas son portefeuille avec lui. L'agent a refusé mon inscription de rencontre et voulait me diriger vers un autre département ..Je suppose.. Aucun effort relié à une intelligence minimum de cette personne a été mise en place pour aider Monsieur Michaud.

Suite à une argumentation inutile lorsque monsieur a mentionné ne pas avoir récupéré son domicile l'agent de trie (?) m'a dit qu'un agent va me recevoir. Quelques minutes plus tard une agente ..Carole.. (?) ma dit que la décision de faire le dépôt manquant a été faite aujourd'hui. Monsieur a demandé pourquoi ? l'appel de monsieur Michaud pour l'argent manquant date du 5 août 2025 . L'agente parle de procédures au 6 mois et semble ne rien connaître des actions à prendre pour Services Canada. **Quelque chose ne vas pas.** Une autre personne est arrivée et en présence double la confirmation du dépôt manquant à été établie à trois jours.

Commentaire

Si monsieur n'aurait pas relancé les démarches faites à Mont-Laurier aucune somme n'aurait été déposée au compte. Je vous rappelle qu'il s'agit de pensions de vieillesse et non de vente de bananes. Est-il possible que cette Carole soit la même personne que cette Anina. de Mont-Laurier ? Nous croyons qu'il s'agit d'un dossier de fraude et des interventions en relation avec ces actions doivent être effectuées rapidement. Monsieur Michaud a déjà dénoncé des actes similaires lorsqu'il était prestataire de l'aide social.

FIN DU COMMENTAIRE


PAR NUMÉRISATION

Pierre Michaud, PMI papa de Gabrielle et Stéphane Michaud victimes d'enlèvement en septembre 2007

Note: 1

Ce document est aussi un autre écrit de poursuite contre Services Canada. Les sommes seront déterminées ultérieurement.

Note 2 :

SVP aviser les coupables et Services Canada avant les procédures d'emprisonnement.

FIN DE CONTENU



SQ01130820251707